

Notifications de saillies : quelles sont mes possibilités ?

Svenja Strasser – Vache mère Suisse offre plusieurs possibilités de notifier les saillies. Mais tous les modes d'annonces ne conviennent pas à chaque type d'exploitation.

IA	Manuel	BeefNet	Automatique
----	--------	---------	-------------

Pour que l'ascendance des veaux soit enregistrée correctement, les saillies ou inséminations doivent être annoncées à Vache mère Suisse avant le vêlage. Une saillie notifiée après le vêlage entraîne un enregistrement manuel qui est facturé 5 fr. 00 à l'éleveur.

Le mode de notification optimal pour chaque type d'exploitation

Dans les exploitations où de nombreuses femelles sont inséminées artificiellement, les inséminations sont normalement notifiées automatiquement par l'inséminateur ou le vétérinaire. Le chef d'exploitation n'a donc pas à se préoccuper de les annoncer à Vache mère Suisse. Les éleveurs qui ne recourent pas à l'IA ont la possibilité de notifier les saillies avec la carte de saillies ou par voie électronique, via BeefNet. Les saillies enregistrées via BeefNet peuvent être saisies depuis le jour de la notification jusqu'à huit mois plus tard. En cas de notification tardive, plus de huit mois après la saillie, il faut remplir un formulaire de contrôle de saillie.

Troisième variante : la notification automatique. Le système de saisie automatique des saillies fonctionne au travers d'un lien avec le numéro BDTA de l'exploitation. Si une vache et un taureau reconnu figurent sous le même numéro BDTA d'exploitation, une saisie des saillies du même taureau pour toutes les vaches de l'exploitation est réalisée automatiquement chaque semaine. Si l'exploitation détient deux taureaux reconnus, ce sont les saillies de ces deux taureaux qui sont saisies. Une saillie est enregistrée indépendamment de la race tant que le numéro BDTA d'exploitation coïncide. Une saillie est ensuite enregistrée durant toute

BÖRNI	CH 120.0994.3093.B	M
Geb.Dat. 19.12.2011	Vater CH 900.0005.0000.6 FLHSHBBV AN	Mutter CH 120.0790.1422.2 CB-BER06A
	Rasse AN	

Illustration : Le sujet BÖRNI choisi comme exemple a un père fictif.



Un taureau Angus utilisé pour l'élevage. Les notifications des saillies peuvent être réalisées via BeefNet, avec la carte de contrôle des saillies ou via le système de notification automatique.

l'année. Le chef d'exploitation doit juste contrôler que les notifications BDTA des sites sont correctes. S'il y a plusieurs taureaux reconnus sur l'exploitation, il se peut qu'un père fictif soit enregistré lors du vêlage (voir illustration).

Les animaux avec un père fictif peuvent être livrés sans problème pour la production sous label. Il est également possible d'utiliser les femelles dans cette situation pour la remonte. Mais s'il faut enregistrer le vrai père, un contrôle de l'ascendance est nécessaire, car chaque taureau de l'exploitation est un père potentiel.

La méthode de la notification automatique n'est pas recommandée pour les exploitations de herd-book, qui élèvent

en effet des taureaux d'élevage pour la production sous label. Or, dès que ces taureaux sont admis dans le herd-book, ils figurent également dans les saisies automatiques des saillies, même si ce n'est pas du tout souhaité. Cette méthode convient en revanche parfaitement aux exploitations de production, pour lesquelles l'ascendance des animaux n'est pas prioritaire ou qui ne détiennent qu'un seul taureau.

Le logiciel pour les notifications automatiques des saillies sur les exploitations d'alpage avec plusieurs utilisateurs (donc plusieurs numéros BDTA) est encore en développement. Nous vous demandons un peu de patience et vous donnerons des informations le moment venu. ■